

Image not found or type unknown



licenciment en lien avec mot de passe

Par **moicats**, le **06/06/2011** à **11:21**

Bonjour,

peut on licencier quelqu'un sous pretexte qu'il n'a pas fourni son mot de passe professionnel à son supérieur (demandé indirectement par une secrétaire sur papier libre) sachant que ce même mot de passe a été créé et choisi par l'informaticien de l'entreprise?

merci d'avance pour vos réponse.

Par **P.M.**, le **06/06/2011** à **14:29**

Bonjour,

Tout dépend des circonstances et comment cela s'est passé en détails mais c'est l'employeur qui apprécie ce qu'il estime être une faute et comment il entend la sanctionner, ce qui n'empêche pas le salarié de contester cela...

Je vous conseillerais de vous rapprocher d'une organisation syndicale, voire d'un avocat spécialiste...